



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

COMpte RENDU
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 18 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le vendredi DIX-HUIT NOVEMBRE à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé dans la salle communale, sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents: Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Régis GALFARD.

Secrétaire de séance : M. Jean - Marie PAUTRAT

Secrétaire de mairie : Mme Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M. le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (28 octobre 2016).

► *Aucune remarque ni modification ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité*

2. Indemnité de Conseil Comptable Trésor Publique

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle Trésorière, Mme Grosso Danielle (fonction: receveur des communes) est arrivée à St André Les Alpes.

Elle a été reçue en mairie le jeudi 17 novembre 2016 pour « mettre à plat » les dossiers concernant la commune. ► Aucun réel problème n'a été soulevé.

Monsieur le Maire indique que pour le moment nous n'avons pas connaissance du lieu définitif du siège de la future Communauté de Communes et donc du positionnement de la trésorerie.

Il profite de cette question pour indiquer que Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence M. Bernard GUERIN, s'étonnait, dans un courrier, du choix du nom de la nouvelle Communauté de Commune (Alpes – Provence – Verdon puis Source de Lumière). Pour lui ce nom concurrencerait celui de la Communauté de Commune de Digne (Provence Alpes Agglomération).

Dans ce même courrier, il indique qu'il pourrait revenir sur le choix du nom et du lieu du siège.

Monsieur le Maire souligne que les élus de la nouvelle Communauté de Commune ont la volonté de maintenir ces choix. Une réunion doit se tenir le 30 novembre 2016 à la Sous - Préfecture de Castellane avec les 41 Maires concernés.

Monsieur Serge GUICHARD fait remarquer que dès qu'il y a changement de receveur on doit établir une nouvelle délibération concernant les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ▶ *De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.*
- ▶ *D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an.*
- ▶ *Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Mme GROSSO Danielle, Receveur municipal.*
- ▶ *De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 euros.*

3. Décision modificative de fin d'acquisition de parcelles

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association Départementale de Parents, de Personnes Handicapées et de leurs Amis des Alpes de Haute Provence (Adapei 04)

Ce courrier revient sur le projet d'acquisition par la commune des parcelles numéros 142 et 143 Section E situées sur la commune et qui appartenait à cette Association.

Son Président, après étude de leur cabinet juridique, indique que devant les risques encourus suite à contestation par un autre acquéreur, il ne retenait pas l'offre d'achat de la Commune d'Allons. Le Conseil d'Administration de cette Association confirmait cette décision le 25 octobre 2016.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Commune n'a pas été suffisamment informée par le propriétaire pour prendre sa décision. Ainsi par exemple le courrier du 15 février 2016 adressé à Mme POUSSIN peut être caractérisé comme une acceptation de vente.

Monsieur le Maire indique donc que ce courrier met fin au dossier d'acquisition. Une lettre sera adressée aux acquéreurs de ces parcelles.

Monsieur Serge GUICHARD explique ensuite au Conseil qu'il faut prendre une nouvelle délibération concernant le financement de ces acquisitions, revenant ainsi sur les 19 600 euros budgétés :

12 000 euros	sous forme d'emprunt
7 600 euros	demande de subvention

Monsieur Fabien LORENZI déclare qu'il votera contre cette délibération. Il explique son souci de voir le domaine public aliéné et les privatisations à tout - va. Il s'interroge fortement sur l'avenir du domaine public.

Monsieur Serge GUICHARD lui répond qu'en tout état de cause, du fait de la non- acquisition, la Commune est dans l'obligation de faire cette modification budgétaire.

Monsieur le Maire précise que ces parcelles n'étaient pas du domaine public. Il convient de séparer l'obligation de revenir sur le budget et le principe de vouloir étendre le patrimoine de la Commune.

Monsieur Fabien LORENZI précise que dans ses conditions il s'abstiendra sur le vote.

► **Après délibération le Conseil Municipal par 9 voix et une abstention (M. Fabien LORENZI) décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :**

Comptes des dépenses	Objet terrains nus	19 000 euros
Comptes des recettes	Emprunts	12 000 euros
	Subvention équipement non transfregion	7 000 euros

4. Décision modificative suite au contentieux “eau et paiement de l’avocat ”.

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier suite au Mail reçu de notre avocat concernant les démarches administratives en direction du Tribunal Administratif de Marseille.

Par Internet, la commune peut suivre en temps réel l'évolution du dossier (Voir le tableau ci-dessous) :

27 octobre	Dépôt de notre requête auprès du tribunal
28 octobre	Accusé de réception de celle-ci
7 novembre	Communication aux parties « adverses »
16 novembre	Réception d'un mémoire par le cabinet d'avocat FAURE – HAMDI associés (partie adverse)
17 novembre	Communication d'un mémoire par la compagnie l'Auxiliaire assureur de SONZA TP
	Communication d'un mémoire par la société SONZA T.P.
	Communication d'un mémoire par le cabinet d'avocat de la Commune, SCP BERLINER DUTERTRE LACROUTS

Au niveau des fuites, Monsieur le Maire explique que la situation s'est sensiblement améliorée. Une grosse fuite qui se situait dans la cave de M. Régis GALFARD a pu être réparée ainsi qu'une petite dans le terrain de Mme Jeanine IACOBBI. De plus, la réparation au niveau du pont de la Bâtie neuve semble tenir.

Tout cela permet de diminuer la consommation d'eau. L'inconnue se situe maintenant au niveau du gel cet hiver.

M. Serge GUICHARD reprend la parole après cet exposé pour indiquer qu'il faut budgéter 1500 euros au titre des frais d'acte et de contentieux. Cette somme est soustraite de la rubrique « provision contentieux ». Il indique également que les frais d'avocat devraient se monter dans un premier temps à 2500 euros.

► *Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :*

<i>Crédit à ouvrir</i>	<i>Frais d'acte de contentieux</i>	<i>1500 euros</i>
<i>Crédit à réduire</i>	<i>Provision contentieux</i>	<i>1500 euros</i>

5. Délibération dossier subvention FEADER « Tour des Templiers »

M. le Maire passe la parole à M. Jean Marie PAUTRAT pour faire le point sur ce dossier.

Depuis le dernier Conseil le dossier a effectivement bien avancé.

Les éléments qui vont être apportés doivent être confirmés. Après plusieurs contacts avec la Région que la commune devrait avoir un premier financement de l'ordre de 40% du projet de devis de l'architecte.

► *L'étude de faisabilité pour la sauvegarde et la mise en valeur ainsi qu'un premier projet de souscription (fondation du patrimoine) font le tour des membres du Conseil.*

Une nouvelle demande de subvention va être déposée la semaine prochaine le cadre du programme européen FAEDER. Ces fonds sont européens et gérés également par la Région. Il est espéré obtenir également par ce biais, 40%.

Le dossier sera soutenu par :

- Le Parc Naturel Régional du Verdon (lettre du Président B. CLAPS)
- L'Association Art Culture Fabri de Peiresc
- La Médiathèque départementale
- La Fondation du Patrimoine.

La Commune avait également le soutien du Pays A3V mais cette structure va hélas disparaître à la fin 2016.

Monsieur PAUTRAT précise également le grand intérêt qu'a suscité le projet communal à l'architecte des Bâtiments de France, venu visiter le site le 2 novembre dernier.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune peut obtenir 2 fois des subventions (40% et 40%) par le biais de la Région car le cadre n'est pas le même. Cette demande FAEDER correspond à des subventions européennes en faveur des zones rurales par une aide aux études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du Patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle.

M. Jean Marie PAUTRAT développe ensuite les démarches pour établir, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une souscription qui devrait diminuer d'autant le financement propre de la Commune. Un rappel est fait sur la récupération à 66% des sommes versées par le biais des impôts et l'opération réussie par le village de Méailles où toute la population s'est fédérée sur leur projet de réhabilitation.

Il rapporte également la proposition de M. Serge GUICHARD pour enrichir le projet et le rendre encore plus attractif : réfection de l'ancien chemin des Rampants (ancien chemin menant d'ALLONS à ANGLES) jusqu'à la Tour avec mise en place d'une petite passerelle en bois sur l'Ivoire. Ainsi cet espace historique sera remis en lumière en créant un espace culturel.

Messieurs Elie GALFARD et Régis GALFARD font remarquer qu'une partie de la voie communale n'existe plus et des difficultés à recréer cette jonction. Il y a des terrains privés qui seront sur le passage.

Monsieur le MAIRE indique :

- Qu'il y aura la possibilité de financement de cette opération par le biais de la Communauté de Commune. Il a déjà pris des contacts après une première estimation de l'ONF.
- Il sera question d'établir un protocole avec les propriétaires. Tout sera fait dans les règles.

Monsieur Patrick MAURIN indique que le dossier devra se conformer aux discussions antérieures, c'est-à-dire ne rien coûter à la Commune.

Messieurs Serge GUICHARD et Jean Marie PAUTRAT précisent qu'il y aura certainement un auto - financement de la Mairie mais que celui-ci pourra être limité si la souscription fonctionne et que nous puissions réaliser le plan de financement par le biais des subventions demandées.

Monsieur Patrick MAURIN précise qu'effectivement si la commune obtenait cela, il serait dommageable de ne pas réaliser les travaux.

► ***Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

- ***Sollicite les subventions les plus élevées de l'Europe au titre de FEADER (sous mesure 7-6.5 du programme de développement rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur).***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.***

6. Points divers

- **Pays A3 V** : Monsieur le Maire indique, comme cela vient d'être annoncé, la fin de cette structure. Déjà des fonds avaient été supprimés qui mettaient à mal le fonctionnement du Pays A3V. Il se pose maintenant le problème du devenir du personnel. Le bureau du Pays a dernièrement reçu l'ensemble des employés, mais aucun engagement n'a été fait car il existe une grande inconnue sur la nouvelle Communauté de Commune (140 agents à gérer, à classer en fonction des compétences et des besoins, ...).

Il se peut qu'il y ait des licenciements secs ce qui serait dommageable.

Monsieur Serge GUICHARD s'interroge sur la reprise des activités du Pays A3V, par exemple l'ingénierie.

Monsieur le Maire lui indique que tout dépend de ce qui va rester ou pas. Par exemple la question du Pays Gourmands où plusieurs Communautés de Commune sont impliquées. Mais il souhaite vivement que l'expérience perdure car cela a été un élément fédérateur fort.

- **Mise en place de l'Inter Communalité** : Monsieur le Maire informe le Conseil que toute les semaines une réunion de 8 élus et de techniciens se tient afin d'étudier toutes les mesures à prendre quant au fonctionnement de la future structure. La conférence des Maires a voulu ce fonctionnement pour que la démarche revienne d'abord aux élus et non aux seuls techniciens.
- **Fonds territoire Energie Positive pour la Croissance Verte (tepcv)** : Monsieur le Maire indique qu'en partenariat avec le Parc Régional Naturel du Verdon et le Pays A3V, une enveloppe de l'ordre d'un million cinq cent mille euros a été obtenue de l'Etat pour le territoire.

Beaucoup de projets vont voir le jour (acquisitions de véhicules électriques, remplacement des lampes pour économiser l'énergie...)

Au niveau de notre Commune un financement de 14 000 euros a été obtenu, ce qui va permettre de poursuivre l'installation en début et fin du village de beaux candélabres. La Commune étudie la possibilité de réduire sa consommation d'énergie par une extinction de l'éclairage public, par exemple de 0 h 30 à 4 heures du matin. Cette mesure va dans le sens des économies d'énergie prônées par la COP 21.

Monsieur Elie GALFARD pense qu'il serait plus judicieux de moduler l'intensité de l'éclairage et non de couper complètement. Il a du mal à se projeter avec une obscurité totale du village, même sur une petite période.

Monsieur le Maire lui indique que techniquement à ce jour cela n'est pas possible (explication technique détaillée). Il poursuit en précisant que cela sera un essai et que sur d'autres communes l'expérience avait été relativement positive.

Il poursuit que toujours dans le cadre des subventions « énergie » il y aura la possibilité de distribuer gratuitement à des familles en difficultés des ampoules basse consommation de type LED.

Monsieur Régis GALFARD fait part que sur un site on peut déjà faire des demandes personnelles qui vont dans ce sens.

- **Conseil Communautaire :** Monsieur le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion sur les points les plus importants :
 - Crèche de Castellane – ouverture prévue le 10 avril et crèche de St André attribution des lots techniques.
 - Opération murs et façades – Accord pour une nouvelle tranche 2017.
 - Adhésion au syndicat mixte de gestion du PNR du Verdon pour une gestion globale du grand cycle de l'eau et dans la perspective de la mise en œuvre de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
 - Point sur la mise en place de la Maison de Produits de Pays et Atelier Artisanal à Castellane.

Pour conclure Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions.

- Monsieur Patrick MAURIN s'interroge sur le tracé des sentiers qui a été rénové (grande traversée du Haut Verdon) au niveau de la Moutière.

Monsieur le Maire l'encourage, comme titulaire aux sentiers sur la Commune, à prendre contact avec le technicien responsable des chemins de randonnées de la CCMV.

- Monsieur Régis GALFARD intervient sur des dégradations qui ont lieu sur la Commune :
 - La voiture d'un berger de Monsieur Gilles MISTRAL aurait été vandalisée sur la piste forestière de Pra Chirié.
 - Il fait part qu'à plusieurs reprises les fils de protection de ses chevaux ont été coupés volontairement et que ceux-ci se sont échappés. Il déplore que ce soit son père - qui est âgé – qui ait dû rechercher le troupeau en indiquant qu'il serait responsable d'accidents potentiels (voitures...).
 - Il indique également sa forte volonté de faire arrêter ces dégradations.

Monsieur le Maire avant de conclure indique que le nouveau contrat de l'ouvrier communal a commencé au 1^{er} novembre 2016 et que tout se passe bien à La Mure-Argens. Il rappelle que Manu reste sur le village les lundis, jeudis et vendredis.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures.